

# Séance du 30 Décembre 1942.

L'an mil neuf cent quarante deux le trente décembre à huit heure le Conseil Municipal de la ville de Montjeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Roger de Lassus maire :  
Etaient présents M. M. Bouché adjoint, Beyret, Birabent, Blanchard, Castet, Dorbeson, Grandon, Isnat, Sadère, Seilhan, Vallet.

Excusés : Madame Salles, M. Margot adjoint, Guisgan.  
Absents : M. M. Eycheau, Sabatle.

Compte administratif  
anné 1941-  
de Montjeau.

Monsieur le Maire dépose son compte administratif pour Mil neuf cent quarante un , et se retire de la table.

Monsieur Bouché adjoint prend sa place, donne lecture de ce compte qui fait ressorti les résultats suivants :

Les recettes de toute nature de l'exercice de mil neuf cent quarante un étant arrêtées :

à - - - - -	1010 850. 50
Les dépenses du même exercice étant définitivement fixées à : - - - - -	729 367. 10
Il reste par conséquent pour définitif la somme de :	281 483 . 40

laquelle sera portée comme ressources extraordinaires au budget additionnel de mil neuf cent quarante deux.

Toutes les opérations de l'exercice .

Compte administratif  
du Bureau de Bienfaisance  
année 1941 -

Budget additionnel 1942  
Bureau de Bienfaisance

Mil neuf cent quarante un sont déclarées définitivement  
fermées.

Compte Administratif du Bureau de Bienfaisance

Recettes : - - - - -	10 189 80
Dépenses : - - - - -	27 599 10

Excédent de recettes 12 590 70

qui sera reporté au Budget additionnel de mil neuf  
cent quarante deux. (1942) du Bureau de Bienfaisance.

Ceci exposé Monsieur le Maire rentre en séance et  
donne lecture du Compte du Budget additionnel du  
Bureau de Bienfaisance pour l'exercice mil neuf cent  
quarante deux. (1942).

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance  
l'approuve et l'arrête à :

Recettes :

Excédent de l'exercice précédent . . . . . 12 590 70

Dépenses.

1 Blé, pain farine	1 000.
2 Secours en argent	500
3 Frais funéraires	1000
4 Chauffage	1 500
5 Dépenses imprévues	965 80
6 Distribution soupe aux indigents	2 500
7 Secours à l'enfance	2 500
8 Achat de Rente pour empêcher fonds. provenant de la vente d'immeubles	374 90
9. Achat de robes Couture Belge Luchon	1 250
10 Viande, pommes de terre	1 000

12 590. 70

Récapitulation .

Recettes supplémentaires	12 590 70
Dépenses supplémentaires	12 590 70

Chapitre additionnel au Budget de la Commune  
pour 1942 -

Recettes :

Excédent de recettes de l'exercice précédent

- - - - - 281 683. 40. - -

Budget additionnel  
de la Commune .  
1942

## Section ordinaire

5.	Fermis de chasse	3 920
6.	Gages sur les autos. 1941.	824
7.	Gages sur la production 1941	19 880
8.	Ristourne de C <sup>m</sup> du C <sup>a</sup> p. Service Textile.	800
9.	Frais d'ensi carte d'alimentation,	10
10.	Subventions pour dégagement sur la patente	1474
11.	Intérêts de fonds disponibles 1941	3 343
12.	Subvention pour l'antenne Scolaire	3 000
13.	Subventions pour application mesures restrictions.	6 240

## Section extraordinaire.

1	Don de Monsieur Guyo-	5 000
---	-----------------------	-------

Total des recettes supplémentaires

325 974      40 }

## Dépenses.

### I partie. Section ordinaire.

(1)	Entretien chemins vicinaux. Reliquat	29 004	50
(2)	Plus value certaines emprunt.	62 530	80
(3)	Contribution dépenses fonds chômage	9 025	"

## Section extraordinaire.

IV	Remb. <sup>t</sup> partiel emprunt de 18.000	25.000
V	Achat et réparation d'app. électrique	14 948
VI	Réparation M <sup>e</sup> Mairie	25 000
VII	Acquisition terrain à M <sup>e</sup> Laniere	8 500
VIII	Ch. V.O. impayé Castex.	435

### II<sup>e</sup> partie Section ordinaire.

(3)	Comptoirement Ass. Sociales.	2 500
(4)	" All. Familiales.	2 500
(8 <sup>bi</sup> )	Fonds de Compensation All. Fam <sup>b</sup>	5 000
(9)	Frais de Bureau à la Mairie	2 000
(13)	Matrices et Rôles	150
(14)	Abonnement au téléphone	2 000
(14 <sup>bi</sup> )	Frais d'assiette et de <del>Recouvrement</del>	745.

(17)	Dépenses de la Cie Chapeau Pompiers	2 000
(24)	Entretien des rues	3 000
(24) bis	Entretien des Chemins ruraux	23.000
(33)	Entretien des Bâtiments Communaux	10 000
(36)	Impôts et Contributions	500
(41)	Chauffage des classes	8 000
(43) bis	Location local f. cantine Scolaire	1 000
(46)	Contingent assistance	1 100
(48) bis	Indemnité à M. de Sonneville	150
(49)	Dépenses imprévues	5 000
(72)	Emploi retourne S. G. textile	800

### Section extraordinaire

(1)	Achat moto-pompe p. abattoir.	10 000
(2)	Réparation digue s/la Teste	10 000
(3)	" Station pompage	10 000
(4)	Travaux et achats divers	
	{ Fêtes de Charité S. N. Pussonne du Guen	15 000
(5)	Réparation Halle (Monument historique)	30 000
(6)	{ Emploi du Don M <sup>r</sup> Pujo	
	achat de vente	5 000

### Récapitulation

Recettes :	325 974	40
Dépenses :	325 880	30
Excedent de Recettes	86	10

Budget primitif de la Commune pour 1943.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget primitif de la Commune pour 1943 — qui est adopté par le Conseil Municipal

Recettes ordinaires	406 767
Recettes extraordinaires	185 193
Total	591 960
Dépenses	
Dépenses ordinaires	406. 767
" extraordinaire	185 193
Total	591 960

Budget primitif du  
Bureau de Bienfaisance  
pour 1943

Budget final  
1943.

# Budget primitif du Bureau de Bienfaisance 1943

## Recapitulation

Recettes ordinaires et extraordinaires ..	13 000
Dépenses - - - - -	13 000

Sur la proposition de Monsieur l'Ingenieur, - Voyager le Conseil Municipal examine le Budget primitif du dit Service pour l'année 1943 (mil neuf cent quarante trois).

Ce dernier comporte :

En recettes	- - - - -	41 775
Soit chemins vicinaux	3 523	
Taxes prestations en argent		
En dépenses : (sousoy ordinaire)		
Entretien des chemins vicinaux	- - - - -	40 278
Frais généraux		570
Frais de Gestion 3 <sup>e</sup> vicinal		927
Total -		<u>41 775</u>

Considérant que le présent budget est en équilibre l'adopte à l'unanimité.

Il en est de même du chapitre additionnel au Budget 1942.

Ce dernier se compose :

Recettes :

Provient de ressources spéciales de la municipalité 29 439 50

Dépenses :

1 <sup>o</sup> Frais de Gestion	756
2 <sup>o</sup> Impayé Castel	435
3 <sup>o</sup> Entretien de tout le réseau	
	28 248 50
Total	<u>29 439 50</u>

Enfin Monsieur le Maire saisit le C. Municipal de l'allocation du 10<sup>e</sup> du traitement du Recereur Municipal. Le Conseil Municipal considérant qu'en raison des bons services du Recereur Municipal, il est équitable d'accorder cette allocation du 10<sup>e</sup>. Il vote la dite allocation sur la base de la dernière révision du traitement soit :

Cinq cent soixante sept francs (567 fcs) en faveur de Monsieur Flamanal Joseph Recereur Municipal et décide que cette somme sera inscrite dans les budgets des exercices mil neuf cent quarante deux (1942) et suivants. Il donne avis favorable à la détermination du traitement annuel du Recereur et fait que que ce recereur du Bureau de Bienfaisance

10 Recereur  
Municipal.

Nomination de M<sup>e</sup> Audu  
Architecte-Royer Communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Audu depuis 1911 (autrefois agent-royer à l'automobile Montréal) exerce les fonctions d'Architecte-royer en vertu d'un arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1911, approuvé le 31 du même mois par Monsieur le Préfet.

À cette époque, l'indemnité allouée à Monsieur Audu était de Trois Cent Francs par an, indemnité que Monsieur Audu ne réclama pas, exerçant bénévolement les fonctions.

Depuis 1911, le coût de toutes denrées, matériaux, a bien changé et Monsieur Audu, qui d'ailleurs a pris sa retraite depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 1942 ne peut plus assurer son service dans les mêmes conditions.

Il est nécessaire de modifier ces conditions et de les mettre en harmonie avec les nécessités du jour.

D'autre part Monsieur l'Adjoint à la voirie me pourra surveiller directement les travaux de toute catégorie que la Ville doit faire exécuter, il importe de maintenir un homme de l'art à la direction des dits travaux.

Monsieur le Maire propose donc de Confirmer Monsieur Audu dans ses fonctions et de lui allouer une indemnité mensuelle de deux cent cinquante francs (250<sup>f</sup>). Un arrêté à intervenir pourra régler les conditions de l'attribution d'honoraires spéciaux.

Le Conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les arrêtés municipaux du 1<sup>er</sup> janvier 1911.

Délibéré :

Monsieur Audu sera confirmé dans les fonctions d'Ingenieur-royer de la Ville de Montréal/égal -

Il recevra à cet effet un traitement fixe de deux cent cinquante francs par mois et des honoraires de 4% sur la valeur des travaux dont le montant dépassera Cinq mille francs (5000<sup>f</sup>).

Si lorsque le montant probable des travaux dépasse trente mille francs (30 000<sup>f</sup>) le Conseil Municipal pourra, s'il le juge nécessaire faire appel à un homme de l'art qu'il croira susceptible de mieux interpréter ses désirs.

Un arrêté de Monsieur le Maire fixera les détails des interventions de l'Ingenieur-Royer

Enfin Monsieur le Maire

laisse le Conseil Municipal et donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de Monsieur Vagallière référencier sanitaire en date du 2 décembre 1942 par laquelle ce dernier signale que son

Vu et approuvé sous  
régime que le total des  
rémunérations ne forma  
aucun cas excéde le  
maximum autorisé par  
la loi sur les comités.

M Gaudens le 8 février 1943  
Le Sous-Prefet

Tiqui : illisible

Bravement des  
comptes municipaux

traitement n'a subi qu'une augmentation depuis dix ans et que les conditions de vie ont cruellement changé.

Etant donné le bien fondé de cette réclamation et dans un esprit d'équité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget primitif de Mil neuf cent quarante trois (1943) une relevation de dix pour cent (10%) sur le salaire de tous les employés municipaux sous réserve que ces crédits soient soumis à l'approbation de Monsieur le Sous-Prefet.

Un traitement spécial est fixé au Budget pour Monsieur Gujolle Lévrier préposé au Service de l'enlèvement des ordures, bouses et immondices de la ville.

Dans une lettre qu'il a adressée à Monsieur le Maire, Monsieur Gujolle insigne l'augmentation très sensible des frais qu'il supporte pour l'entretien de son attelage - (mouture, ferme, harnachement) et pour le matériel. (réparations).

De plus il a dû relever le salaire de son manœuvre.

Monsieur Gujolle réclame que son traitement annuel soit porté de 14 400 francs à vingt quatre mille francs. -

Le Conseil Municipal estime cette demande exagérée et propose d'offrir à ce dernier la somme de vingt un mille francs.

Si cette proposition est acceptée un nouveau traité sera passé entre la ville et l'entrepreneur et soumis à l'approbation de Monsieur le Sous-Prefet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération prise par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du seize décembre mil neuf cent quarante deux, au sujet d'un legs de deux mille francs fait par Monsieur Danès enfant de Montjean au profit du Bureau de Bienfaisance de la ville. Cette donation sera réemployée en acquisition de rente sur l'Etat Français, et soumise au Conseil Municipal pour avis favorable, - et à Monsieur le Prefet pour approbation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner à l'unanimité un avis favorable -

Deliv: Vu et approuvé  
St Gaudens, le 22/12/1943

Le S/Pref  
Signé: Deothieu

Traité: Vu et approuvé le 22/12/1943  
Le S/Pref: Signé: Deothieu

Légs de Monsieur  
Danès.

Mme et homologué conformément aux  
prescriptions de la loi du 11 Mai 1901  
Toulouse, le 3 Mars 1943  
Le Prefet: Signé: Deothieu.

Bail Descaillaux  
Terrain Place au mouton.

Monsieur le Maire met le Conseil Municipal au courant de l'affaire Descaillaux Dominique serrurier au sujet du Bail passé avec ce dernier à la date du 1<sup>er</sup> avril 1924 approuvé par Monsieur le Préfet à la date du 7. (sept) du même mois pour la location d'une partie du terrain communal situé à la place des moutons.

Ce bail, ayant été consenti moyennant la somme annuelle de Cent francs (100) payable par trimestre et d'avance, était renouvelable par tacite reconduction à l'expiration de chaque année.

Par suite de circonstances dues au fait de la guerre, Monsieur Descaillaux a été défaillant depuis le 1<sup>er</sup> avril mil neuf cent quarante un (1941.)

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier ce bail pacemment et simplement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sa proposition et autorise la résiliation du Bail passé avec M. Descaillaux.

Le Conseil municipal réuni ensuite en Comité secret donne un avis favorable à une demande d'assistance aux familles nombreuses formulée par Monsieur Guibaut Cautomien, (Malade depuis un an). en raison de sa situation de famille.

Le Conseil Municipal donne aussi un avis favorable à cette demande.

À l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à huit moins trois heures quarante cinq (23<sup>45</sup>)

Vu & signé  
le 1<sup>er</sup> février 1943  
Le 1<sup>er</sup> Préfet : signé Illisible

Assistance aux  
familles nombreuses.

(Bouill) Roger au long  
Giraud (Bouill) (Bouill)  
Sureau (Bouill) (Bouill) (Bouill)  
Duvivier (Bouill) (Bouill) (Bouill)  
Bac (Bouill) (Bouill) (Bouill)  
Planchet (Bouill) (Bouill) (Bouill)

L. Briat